

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 64

Berne, le 27 novembre 2013

Prévoyance vieillesse

2^e pilier : le Conseil des États veut enfin mettre le holà à l'arnaque des primes

Les compagnies d'assurance-vie exigent depuis des années déjà des primes excessives pour les prestations en matière d'invalidité et de décès. En 2012, elles ont encaissé 2,7 milliards de francs à ce titre, alors que leurs dépenses se sont montées à 1,4 milliard. En tout, elles ont empoché 8,8 milliards ces sept dernières années. Des profits réalisés sur le dos des assuré(e)s.

L'Union syndicale suisse (USS) demande depuis longtemps déjà que les primes tiennent compte de la réduction des prestations d'assurance. Les primes pour les risques d'invalidité et de décès de la prévoyance professionnelle doivent être drastiquement baissées et il faut limiter les possibilités pour les assureurs-vie d'engranger des profits.

En acceptant la motion Egerszegi « Primes de risque équitables dans la prévoyance professionnelle », le Conseil des États satisfait enfin à cette revendication. Contrairement à l'avis du Conseil fédéral, qui voulait renvoyer cette dernière aux calendes grecques et d'abord attendre l'issue du projet de réforme « Prévoyance vieillesse 2020 », la Chambre des cantons estime qu'il y a lieu d'agir rapidement sur cette question. Ainsi, elle veut inscrire des critères pour la fixation des primes de risque dans l'ordonnance sur la surveillance.

L'USS se félicite de cette décision qui renforce la prévoyance professionnelle dans son rôle d'assurance sociale.

Doris Bianchi, (076 564 67 67), secrétaire dirigeante de l'USS responsable de la politique sociale, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.